



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Abymes, le Mardi 12 Octobre 2021

La Rectrice de région académique Guadeloupe
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale

RECTORAT
Direction des services
aux usagers
Division des Examens et
Concours

À

Mesdames, Messieurs les IEN chargés d'une
circonscription
Mesdames, Messieurs les Directeurs d'Ecoles
publiques
Mesdames, Messieurs les Directeurs de SEGPA
Mesdames, Messieurs les enseignants
Titulaires du 1^{er} degré

Localité
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare

Dossier suivi par
M. Pascal LENGRAI

Téléphone
0590 47 83 37

Fax
0590 47 81 55

Adresse postale

B.P. 480
97183 Les Abymes
Cedex

Objet : Ouverture des épreuves d'admission pour l'obtention du Certificat d'Aptitude aux
Fonctions d'Instituteurs et de Professeurs des Ecoles Maîtres Formateur (CAFIPMF) –
Session **2022** - (Ultime session de l'ancienne version).

Référence :

- Décret n° 85-88 du 22 Janvier 1985 modifié
- Arrêté du 20 Juillet 2015 fixant l'organisation du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'instituteur ou de Professeur des écoles Maîtres Formateur.
- Circulaire 2015-109 du 21 juillet 2015 publiée au BOEN n° 30 du 23 juillet 2015 relative à l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Instituteur ou de Professeur des Ecoles Maître Formateur.

J'ai l'honneur de vous informer des **modalités** concernant l'organisation des **épreuves d'admission** du
certificat cité en objet.

I. Registre des inscriptions

Le registre des inscriptions sera ouvert du **Vendredi 15 Octobre 2021 au Lundi 15 Novembre 2021, délai de rigueur**. Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.

II. Conditions d'inscription

Ce registre est ouvert **uniquement** :

- Aux candidats des années précédentes déclarés admissibles
- Aux titulaires du CAFIPMF souhaitant obtenir ou changer d'option.

Les candidats peuvent s'inscrire pour un CAFIPMF généraliste ou un CAFIPMF spécialisé.

III. Modalités d'inscription

La fiche d'inscription (2 pages) devra être téléchargée sur le site www.ac-guadeloupe.fr puis retournée, soigneusement complétée, par courriel dans le strict respect des délais indiqués au point 1 de la présente circulaire aux adresses suivantes :

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

Les candidats admissibles doivent déclarer à la DEC au moment de l'inscription leur choix pour l'épreuve de pratique professionnelle.

L'inscription à cet examen, comme à tout autre examen, relève d'une démarche personnelle. Il appartient donc aux candidats de faire parvenir à la DEC leur dossier numérisé dûment complété, accompagné des pièces listées sur le document « modalités d'examen ».

IV. Date de dépôt des dossiers

- Admission

Le mémoire professionnel devra être transmis par mail au format PDF **avant le Mercredi 26 Janvier 2022** **délai de rigueur** en précisant en objet : « MEMOIRE-CAFIPEMF-2022 » aux adresses suivantes :

- ce.dec@ac-guadeloupe.fr
- florent.manijean@ac-guadeloupe.fr

Les fichiers doivent être nommés selon la formule suivante : **MEM-CAFIPEMF-NOM-Prénom.pdf**

- Exemple : MEM-CAFIPEMF-DUPONT-Jean.pdf

V. Calendrier & dates des épreuves

Pour tous les candidats passant les épreuves d'admission	Inscriptions	Du vendredi 15 octobre 2021 au lundi 15 novembre 2021
	Choix de l'épreuve de pratique professionnelle	À déclarer au moment de l'inscription
	Dépôt des mémoires	Jusqu'au mercredi 26 janvier 2022
	Epreuves d'admission	À partir du lundi 07 février 2022
	Jury d'admission	Fin mars 2022

Ce calendrier est susceptible de subir des modifications

ATTENTION :

Il est clairement entendu que la date retenue pour l'évaluation des candidats est impérative. En aucun cas, le candidat ne pourra solliciter le report des épreuves.

VI. Nature des épreuves

- **Epreuves d'admission :**

1. Epreuve de pratique professionnelle – Le candidat a le choix entre l'analyse de pratique ou l'animation d'une action de formation.

Pour les candidats ayant choisi une option, l'épreuve pratique porte sur l'option.

2. Rédaction et soutenance d'un mémoire professionnel portant sur une problématique articulant savoirs et expérience

L'évaluation des compétences démontrées dans l'ensemble des épreuves se traduit par une note chiffrée sur 20. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins 12/20 et la moyenne dans chaque domaine de compétence évalué.

Pour plus d'informations, je vous invite à consulter les différents textes de référence.

VII. Information et formation des candidats :

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire :

- Règlementation, déroulement des épreuves : DEC – Bureau des Concours
- Formation : DRAFFEN

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie
Dominique BERGOPSOM

